

# CHARTRE DU BON COMPORTEMENT DU VISITEUR

La Cité de la Mer est soucieuse de la sécurité sanitaire de ses visiteurs et de ses salariés.

## Liste des mesures sanitaires mises en place sur notre site



Tous les espaces de visites ont été totalement désinfectés avant la réouverture.



Les équipes de nettoyage ont été triplées et sont présentes toute la journée sur tous les espaces de visite.



Des panneaux d'information sur les bonnes pratiques sanitaires sont affichés en caisses, dans les toilettes et dans la Nef d'accueil.



Des bornes sans contact de gels hydroalcooliques sont mises à disposition de nos visiteurs sur tout le parcours de visite.



De nouveaux circuits de visites ont été créés afin de favoriser la régulation des flux et de permettre d'appliquer toutes les mesures nécessaires de distanciation sociale.



Toutes nos caisses sont protégées par des plexiglass.



Nos personnels sont équipés de masques.



Des poubelles spécifiques sont dédiées uniquement pour le jet des masques.

## Vous êtes visiteurs de La Cité de la Mer, vous vous engagez donc à :



Porter un masque dès votre entrée dans La Cité de la Mer. **Le port du masque est obligatoire** pour tous les adultes et enfants de plus de 11 ans.



Respecter les sens de circulation mis en place.



Vous laver les mains et/ou utiliser les bornes de gels hydroalcooliques régulièrement, et notamment lorsque vous vous apprêtez à utiliser un dispositif tactile.



Respecter la distanciation de 1 mètre entre chaque personne.



Ne pas jeter vos masques dans les poubelles qui ne sont pas dédiées à cet effet.



Favoriser le paiement par carte bancaire.

**Nous vous souhaitons  
une excellente visite !**

